



## Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier

### PROCÉDURE DE TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

Cette procédure concerne les étudiants titulaires de diplômes français inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (Université) qui souhaitent poursuivre leurs études à l'Université de Montpellier.

Votre candidature a été retenue ou votre demande d'admission a été acceptée, pour la formation que vous avez choisie.

**Vous devez demander dans votre université d'origine le transfert de votre dossier universitaire.**

Votre transfert de dossier est accepté, il est signé par les deux établissements.

Vous devrez finaliser votre candidature par une **inscription** effective selon le calendrier fixé (voir onglet « inscription » du site) .